

**POLITIQUE
DE SAUVEGARDE
DE L'ENFANT**

CHARTRE RÉDIGÉE EN AVRIL 2026
POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT



VILLE DE
MARSEILLE



DÉPARTEMENT
BOUCHES
DU RHÔNE



RÉGION
SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Depuis **PLUS DE TRENTE-CINQ ANS**, le Badaboum théâtre accueille et accompagne des enfants, partageant avec eux des **AVENTURES ARTISTIQUES, CITOYENNES ET ÉMANCIPATRICES**.

Le Badaboum Théâtre est **AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**. L'association a également **SUIVI LA FORMATION A.V.F.T** et est **PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION UMay**, qui propose une application mobile de lutte contre le harcèlement de rue.

Convaincu que toute forme de violence à l'encontre des enfants est inacceptable, le **BADABOUM THÉÂTRE S'ENGAGE ACTIVEMENT À GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUTES ET DE TOUS, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS**. Cette Politique de sauvegarde formalise nos engagements ainsi que les mesures concrètes mises en œuvre dans le cadre de nos activités. Guidée par le principe fondamental - **NE PAS NUIRE** -, elle s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) et les standards de **KEEPING CHILDREN SAFE**.

Cette année, une nouvelle étape est franchie :
DES ENFANTS ONT REJOINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

1. Principes fondamentaux

3

1.1 AUCUNE VIOLENCE

Aucun abus ou violence envers les enfants ne sont tolérés au sein du Badaboum.

1.2 INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

L'intérêt supérieur de l'enfant guide toutes nos décisions, notamment lors des activités et, le cas échéant, lors de signalements et enquêtes internes.

1.3 NON-DISCRIMINATION ET INCLUSION

Toutes nos activités sont inclusives, sans distinction de genre, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, de capacité ou de nationalité.

1.4 PARTICIPATION VOLONTAIRE ET CONSENTEMENT

La participation des enfants est volontaire. Leur assentiment et le consentement valide des parents ou tuteurs légaux sont requis pour toute activité.

1.5 CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Toutes les données personnelles des enfants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD). Les informations ne sont partagées qu'avec les personnes autorisées.

1.6 UTILISATION D'IMAGES

Aucune photographie ou vidéo d'enfant n'est prise, stockée ou diffusée sans le consentement des parents ou tuteurs légaux et l'assentiment de l'enfant. Les images ne sont jamais publiées avec des informations permettant l'identification de l'enfant (nom, école, ville).

1.7 DEVOIR DE SIGNALEMENT

Tout soupçon d'abus ou de violence doit être signalé sans délai, même en l'absence de certitude. Il n'est pas nécessaire de prouver un abus pour le signaler.

2.1 RECRUTEMENT

Tout recrutement impliquant un contact avec des enfants comprend :

- La vérification des antécédents judiciaires (casier B3 ou équivalent)
- La vérification des références professionnelles
- La signature de la présente Politique dès la prise de poste

Toute implication avérée dans un incident mettant en danger un enfant entraîne l'arrêt immédiat du processus de recrutement.

2.2 FORMATION ET SENSIBILISATION

Dès l'arrivée dans la structure, chaque personne concernée reçoit une information sur la sauvegarde de l'enfant. Une formation ou sensibilisation pourra être proposée. Les enfants participant à nos activités sont régulièrement informés de leurs droits et des mécanismes de signalement, notamment lors des assemblées d'enfants que nous organisons une fois par an.

2.3 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Lors de toute activité impliquant des enfants, aucun adulte ne se retrouve seul avec un enfant.

2.4 COMMUNICATION EN LIGNE

Tout échange numérique avec des enfants (messagerie, réseaux sociaux) se fait depuis un compte professionnel, avec un autre adulte en copie ou dans un format groupé.

2.5 VISITES EXTÉRIEURES

Toute personne externe (journaliste, partenaire, etc.) assistant à une activité doit signer les lignes directrices de sauvegarde avant la visite et est accompagnée en permanence par un membre de l'équipe.

3.1 DÉFINITION D'UN INCIDENT DE SAUVEGARDE

Un incident de sauvegarde désigne tout acte ou omission, volontaire ou non, causant ou risquant de causer un préjudice physique ou psychologique à un enfant.

3.2 OBLIGATION DE SIGNALEMENT

Toute personne signataire a l'obligation de signaler tout incident présumé. L'omission délibérée de signalement est assimilée à une complicité et peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement.

3.3 COMMENT SIGNALER

Deux canaux sont disponibles :

- Par e-mail à l'adresse dédiée : signalement@badaboum-theatre.fr
- Directement auprès du référent sauvegarde de l'enfant

Les signalements anonymes sont acceptés. Il est déconseillé de mener soi-même une investigation : noter les faits et les transmettre au référent suffit.

3.4 TRAITEMENT DES INCIDENTS

Tout signalement est traité par le référent sauvegarde, qui :

- Évalue les risques pour l'enfant
- Associe la direction si le personnel ou un intervenant est impliqué
- Oriente l'enfant vers les services de protection adaptés
- Peut décider du retrait immédiat d'une personne de toute activité

En cas d'urgence mettant en danger la vie ou la santé de l'enfant, toute personne peut prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité immédiate, puis en référer au mécanisme approprié.

3.5 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les dossiers liés aux incidents sont conservés de manière confidentielle, en format électronique sécurisé, et accessibles uniquement au référent sauvegarde et à la direction.

4. Champ d'application

6

Cette Politique s'applique à tout le personnel salarié :

- Les **STAGIAIRES**
- Les **INTERVENANTS ARTISTIQUES**
- Les **PRESTATAIRES TRAVAILLANT AVEC DES ENFANTS**

5. Définition des préjudices

7

Constitue un préjudice **TOUTE FORME DE VIOLENCE PHYSIQUE OU MENTALE, D'ABUS SEXUEL, DE NÉGLIGENCE, DE MAUVAIS TRAITEMENT OU D'EXPLOITATION** (article 19 de la CIDE*).

* **ARTICLE 19 DE LA CIDE**

LES ÉTATS PARTIES PRENNENT TOUTES LES MESURES LÉGISLATIVES, ADMINISTRATIVES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES APPROPRIÉES POUR PROTÉGER L'ENFANT CONTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE, D'ATTEINTE OU DE BRUTALITÉS PHYSIQUES OU MENTALES, D'ABANDON OU DE NÉGLIGENCE, DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU D'EXPLOITATION, Y COMPRIS LA VIOLENCE SEXUELLE, PENDANT QU'IL EST SOUS LA GARDE DE SES PARENTS OU DE L'UN D'EUX, DE SON OU SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE À QUI IL EST CONFIE.

CES MESURES DE PROTECTION COMPRENDRONT, SELON QU'IL CONVIENDRA, DES PROCÉDURES EFFICACES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES SOCIAUX VISANT À FOURNIR L'APPUI NÉCESSAIRE À L'ENFANT ET À CEUX À QUI IL EST CONFIE, AINSI QUE POUR D'AUTRES FORMES DE PRÉVENTION, ET AUX FINS D'IDENTIFICATION, DE RAPPORT, DE RENVOI, D'ENQUÊTE, DE TRAITEMENT ET DE SUIVI POUR LES CAS DE MAUVAIS TRAITEMENTS DE L'ENFANT DÉCRITS CI-DESSUS, ET COMPRENDRE ÉGALEMENT, SELON QU'IL CONVIENDRA, DES PROCÉDURES D'INTERVENTION JUDICIAIRE.

6. Suivi de la Politique

8

Un **BILAN ANNUEL** est présenté à la direction, portant sur les tendances générales (sans détails de cas individuels) et les **MESURES D'AMÉLIORATION**. La présente Politique est **RÉVISÉE TOUS LES DEUX ANS** ou dès que nécessaire.

Contacts

NOUS TROUVER

16 quai de Rive-Neuve
13007 Marseille

NOUS APPELER

04 91 54 40 71

NOUS ÉCRIRE

bonjour@badaboum-theatre.com

NOUS SUIVRE

Instagram : [@badaboumtheatre](https://www.instagram.com/badaboumtheatre)

Facebook : [@badaboum.theatre](https://www.facebook.com/badaboum.theatre)

VENIR AU BADABOUM THÉÂTRE

Bus 82, 82S, 83, 583 Arrêt Vieux-Port ou Place aux Huiles

Métro Ligne 1 Arrêt Vieux-Port

Borne vélo : Place aux Huiles

Parking : Estienne d'Orves